



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Processus d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)

Question écrite n° 14513

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur le processus d'admission en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Cette formation a été intégrée au système Parcoursup en 2019 et est depuis l'une des plus demandées en France. Cependant, si l'on observe de nombreuses candidatures ces dernières années, on constate aussi un nombre record d'abandons en cours de scolarité. En effet, selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publiée en mai 2023, 10 % des étudiants ont abandonné leurs études en première année de formation d'infirmiers en 2021. Ils étaient trois fois moins en 2011 (3 %). Cela révèle l'inadaptation de la procédure Parcoursup qui, sélectionnant sur dossier et non plus sur concours, ne parvient pas à aboutir à la sélection des bons profils, comme le souligne un rapport du Sénat sur l'état de l'hôpital publié en mars 2022. D'autre part, ce système entraîne davantage d'affectations dans des villes qui peuvent être très éloignées de la région d'origine des jeunes étudiants. Cela entraîne pour les hôpitaux des difficultés de recrutement en fin de formation, aggravant encore davantage la pénurie de soignants, comme le souligne également le rapport du Sénat. Avec le système de sélection précédent, les candidats devaient passer un concours pour chaque école à laquelle ils postulaient et choisissaient donc des IFSI de proximité, ce qui créait des liens avec les hôpitaux de la région et facilitait ainsi les recrutements en fin de formation. Les infirmiers représentant la première profession de santé en France, ce système d'admission défailant place le système de santé français dans une situation qui n'est pas tenable. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de modifier au plus vite le processus d'admission dans les IFSI.

Texte de la réponse

Les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder après le baccalauréat sans concours. Cette évolution était motivée par l'inefficacité avérée du concours pour remplir les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les effets très négatifs induits par le concours : un défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre ; des coûts importants pour les candidats et leurs familles ; le développement d'une offre de préparation privée payante, dont l'accès était socialement discriminant. Ces limites et ces coûts ont été supprimés par l'intégration dans Parcoursup, ce qui favorise l'égal accès à cette formation. Il n'est par ailleurs pas indifférent de rappeler que pendant la période de crise sanitaire, la procédure dématérialisée de Parcoursup a permis de sauvegarder la continuité du recrutement et des rentrées en IFSI, ce qui aurait été rendu impossible si le recrutement par concours avait été maintenu. La visibilité obtenue par le recrutement par la voie de la procédure Parcoursup a contribué à renforcer l'attractivité de cette formation. En 2023, ce sont près de 100 000 candidats qui ont confirmé au moins un vœu en phase principale de Parcoursup pour un IFSI. Chaque année les étudiants sont sélectionnés par les 365 IFSI, sur la base d'un dossier complet renseigné sur Parcoursup et des critères affichés sur la plateforme. Cette nouvelle procédure a permis de diversifier les profils des candidats et des étudiants formés. Pour garantir une bonne information des candidats, la plateforme Parcoursup présente de manière détaillée cette formation et ses débouchés. Plusieurs supports sont proposés pour mieux connaître la formation et les métiers. Il est également

fortement conseillé aux candidats de se rendre aux journées portes ouvertes organisées par chacun des IFSI afin de rencontrer les équipes enseignantes et les étudiants. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs, directeurs et régions, encourage les jeunes à faire des vœux en proximité ; plusieurs messages sont diffusés en ce sens sur la plateforme Parcoursup. De fait, la densité du maillage territorial des IFSI permet aux candidats de formuler des vœux pour une ou plusieurs formations d'infirmier situées à proximité de leur domicile. Malgré cette grande attractivité et la forte sélection opérée par les IFSI, des observations ont été faites mettant en avant le lien entre la nouvelle procédure et les abandons prématurés. Comme l'a souligné le rapport des inspections générales IGAS et IGESR, il n'existe pas de données fiables, récentes et détaillées permettant d'objectiver le ressenti exprimé de taux d'abandon précoces en première année, souvent suite au premier stage, qui seraient la conséquence de l'intégration de la formation dans Parcoursup et de la disparition de l'oral permettant d'évaluer la motivation des candidats. Il est en tout cas fort douteux de penser que la cause de cette situation serait univoque. Le rapport publié début 2023 par les inspections IGESR-IGAS sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières informe que vu le caractère incomplet des données individuelles, il n'est pas possible aujourd'hui d'effectuer de suivi de cohorte et d'identifier les étudiants qui abandonnent leurs études. Les inspecteurs mentionnent par ailleurs la dégradation de la santé mentale et financière des étudiants en soins infirmiers ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent à avoir accès à leur référent pédagogique. La récente étude de la DREES publiée sur le site du ministère chargé de la santé confirme une hausse des abandons sans l'imputer au mode de recrutement et en soulignant par ailleurs que d'autres formations aux professions de santé sont également affectées par une hausse des abandons. Pour ce qui concerne la procédure de recrutement, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue que l'équipe nationale de Parcoursup s'attache à apporter chaque année des évolutions répondant aux attentes des candidats et des formations. L'équipe Parcoursup dialogue en particulier avec les responsables d'IFSI et les Régions pour ajuster au mieux les règles et étudier notamment les comportements des candidats. La page dédiée aux IFSI sur Parcoursup est enrichie chaque année. Ainsi, pour 2024, à la suite d'un travail conduit avec les directeurs d'IFSI, un questionnaire d'auto-positionnement est rendu obligatoire pour chaque candidat afin qu'il puisse tester ses connaissances et sa compréhension de la formation. Les réponses à ce questionnaire ne sont ni enregistrées ni communiquées aux formations. Elles ne servent qu'au candidat pour lui permettre, avant éventuellement de confirmer un vœu pour un IFSI, d'apprécier si cette formation l'intéresse et répond à ses attentes. Pour renforcer l'information en amont des lycéens et de leurs proches sur la formation et l'accès au métier infirmier, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a lancé cette année, en partenariat avec la plateforme Parcoursup, une série de lives en direct sur YouTube intitulés « Les mercredis en IFSI ». Enfin, des lignes directrices sont données aux candidats pour la rédaction de leur lettre de motivation en ayant notamment à l'esprit des questions simples, notamment : quelle est l'origine de votre intérêt pour l'accompagnement et les soins auprès de personnes malades ? en quoi les contenus et les méthodes de l'enseignement en IFSI répondent-ils à votre projet ? L'espace disponible pour le candidat pour exprimer son projet et ses motivations a été augmenté pour que les directeurs d'IFSI puissent pleinement exploiter les réponses dans leur sélection. Ainsi, en pleine cohérence avec le rapport publié par les inspections IGESR-IGAS en 2023 sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières et avec l'engagement par le ministère chargé de la santé d'une réforme de la formation d'infirmier, des mesures ont été prises sur Parcoursup pour renforcer les actions d'information et d'orientation de manière à permettre aux IFSI d'assurer une évaluation plus qualitative de la motivation des candidats, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des entretiens. Dans le calendrier serré de la procédure, il n'est en effet pas possible pour les instituts d'organiser une pré sélection et un oral. De plus, cela réintroduirait pour les instituts et pour les familles des dépenses, voire susciterait le rétablissement d'une offre d'année supplémentaire de préparation payante. Enfin, il y a lieu de rappeler que les candidats sélectionnés en nombre plus restreint après l'oral sont susceptibles d'opter pour d'autres filières ; les IFSI seraient alors confrontés à la gestion de places libérées en phase complémentaire en juillet et août. Parce que l'enjeu de la qualité et de l'efficacité du recrutement en IFSI est essentiel, chaque année l'équipe Parcoursup travaille avec le ministère chargé de la santé, les responsables d'IFSI et les Régions pour ajuster au mieux les règles, renforcer la performance des outils mis à disposition des formations pour le recrutement et prendre en compte les retours des usagers. Ce travail s'inscrit en pleine cohérence avec la démarche de rénovation de la formation en soins infirmiers lancée au printemps 2023.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Seitlinger](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14513

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse, sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 467

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1883